



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale des Organismes Agricoles/MSA

SECTION FEDERALE DES ORG. AGRICOLES

Paris, le 24 février 2014

Site Internet : www.fecfo-org-agricoles.fr

Lettre circulaire n° 10/2014

- Aux Secrétaires des Syndicats
- Aux Délégués syndicaux

INFORMATION FNEMSA SUR LA DECISION DE FORCE OUVRIERE QUANT A LA PROPOSITION D'ACCORD SALARIAL 2014

Après avoir consulté ses instances, le syndicat Force Ouvrière tient à porter à la connaissance de la FNEMSA qu'il ne sera pas signataire du protocole d'accord proposé.

En effet, Force Ouvrière rappelle que l'augmentation de la valeur du point reste la seule mesure permettant une augmentation de tous les éléments de salaire de tous les salariés de l'institution.

Par ailleurs Force Ouvrière rappelle sa désapprobation pour toute mesure salariale sous forme de prime, quand bien même celle-ci serait pérenne. En effet, la mesure proposée, même si elle est pérenne, ne sera jamais revalorisée, et constituera donc une mesure dont les effets vont décroître dans le temps, restant en euros constants, et ne suivant pas les évolutions des personnels en place.

De plus, le minimum mis en place pour les niveaux 1 à 3 ne correspond même pas à un équivalent de 3 points, mais va pourtant toucher plus de 50% des personnels de l'institution. Force Ouvrière rappelle à cet effet que sa demande de minimum concernait les niveaux 1 à 4.

Enfin, la mesure proposée ne permet pas de rattraper la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation, et Force Ouvrière ne peut se satisfaire d'une comparaison douteuse avec le reste des professions de l'agroalimentaire pour se justifier d'une signature au rabais, et ainsi cautionner les politiques d'austérité imposées par les pouvoirs publics.

Anita PASSANNANTE
Déléguée Nationale MSA